

COUP D'ŒIL

SUR LES **PARENTS ADOPTANTS**
PRESTATAIRES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS
D'ASSURANCE PARENTALE



Septembre 2020
cgap.gouv.qc.ca

Ce coup d'œil préparé par le Conseil de gestion de l'assurance parentale présente les caractéristiques socioéconomiques des parents adoptants prestataires du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ainsi que leur préférence en termes d'utilisation des prestations.



FAITS SAILLANTS

- Les parents adoptants sont, en moyenne, plus âgés que les parents biologiques.
- Ils ont également un revenu hebdomadaire moyen (RHM¹) supérieur aux parents biologiques et sont plus nombreux, en pourcentage, à avoir reçu des revenus d'entreprise dans l'année précédant leur participation au RQAP.
- Les pères adoptants sont proportionnellement moins nombreux que les pères biologiques à se prévaloir des prestations du RQAP.
- Globalement, les parents adoptants ont une plus grande propension que les parents biologiques à choisir le régime particulier (plus court) et ils utilisent, en moyenne, une plus faible proportion des semaines mises à leur disposition.
- L'analyse différenciée selon le lieu d'adoption démontre toutefois que le comportement des parents qui adoptent à l'étranger se rapproche davantage de celui des parents biologiques, tant en termes de choix du régime que de durée des prestations.
- L'âge moyen des enfants adoptés à l'étranger est plus élevé que celui des enfants adoptés au Québec. Dans les deux cas, l'utilisation des prestations tend à diminuer plus l'âge des enfants adoptés augmente.

1. Le revenu hebdomadaire moyen (RHM) correspond au revenu assurable hebdomadaire moyen utilisé pour le calcul des prestations.

L'ADOPTION AU QUÉBEC

Plusieurs options s'offrent aux parents québécois qui souhaitent adopter un enfant et les procédures à suivre varient en fonction du type d'adoption et du pays d'origine de l'enfant.

L'adoption locale

Les adoptions locales, soit les adoptions d'enfants domiciliés au Québec sont regroupées en cinq catégories :

1. L'adoption régulière;
2. L'adoption en « Banque mixte » qui consiste à agir comme famille d'accueil auprès d'un enfant à haut risque d'abandon en vue de l'adopter;
3. L'adoption par une famille d'accueil d'un enfant déjà placé auprès d'elle;
4. L'adoption intrafamiliale;
5. L'adoption coutumière autochtone.

Le nombre d'adoptions locales est demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie à un peu moins de 300 adoptions d'enfants québécois par année.

L'adoption internationale

Selon le Secrétariat à l'adoption internationale (SAI)², le Québec a accueilli 153 enfants de 20 pays et provinces canadiennes³ au cours de l'année 2017. Bien que ce nombre soit légèrement supérieur à celui de 2016, on observe une tendance générale à la baisse en matière d'adoption internationale depuis 2010. Cela s'explique, notamment, par l'amélioration de la situation socioéconomique de plusieurs pays d'origine et l'adhésion de plusieurs États à la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH).

La plupart des pays impose aux futurs parents adoptants un séjour obligatoire dans le pays d'origine de l'enfant afin de faire sa connaissance et de compléter les procédures d'adoption. La durée de ce séjour varie d'une semaine à plusieurs mois selon le pays.

LES PRESTATIONS D'ADOPTION AU RQAP

Le RQAP offre aux parents adoptants des prestations d'adoption partageables afin de leur permettre de s'absenter du travail pour prendre soin de leur enfant nouvellement arrivé. Comme pour les parents biologiques, ceux-ci ont droit à deux options de régime qui diffèrent quant à leur durée et à leur niveau de remplacement de revenu.

Durée et pourcentage de remplacement de revenu des prestations d'adoption

	Régime de base		Régime particulier	
	Nombre de semaines	Remplacement de revenu	Nombre de semaines	Remplacement de revenu
Prestations d'adoption	12	70 %	28	75 %
	25	55 %		

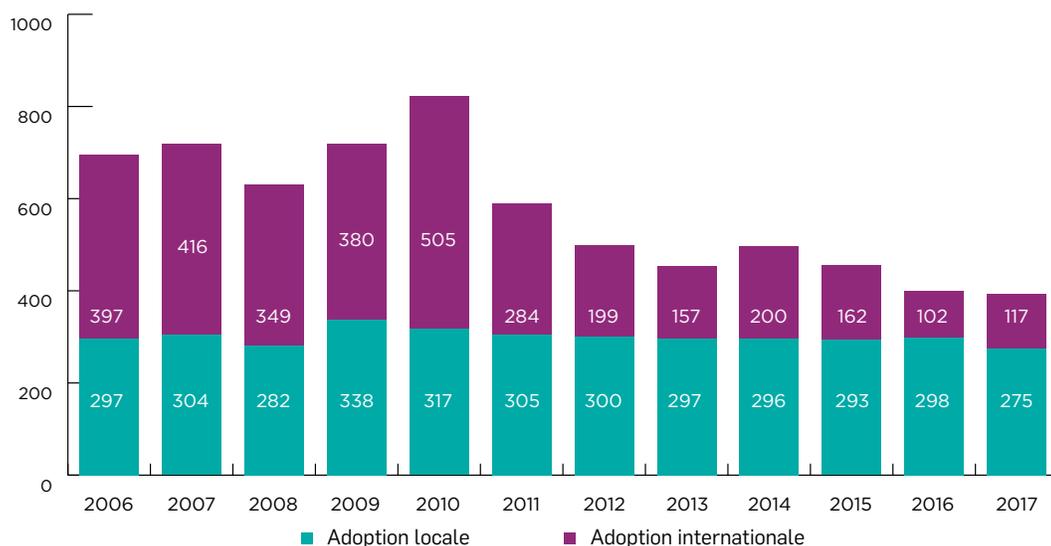
2. Le Secrétariat à l'adoption internationale est l'organisation responsable de l'adoption internationale au Québec, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux.

3. L'adoption internationale inclut les adoptions d'enfants domiciliés dans les autres provinces canadiennes.

Période de prestations selon le lieu d'adoption

	Début au plus tôt	Se termine au plus tard
Adoption locale	La semaine de l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents adoptants	52 semaines après l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents adoptants
Adoption internationale (hors Québec)	Deux semaines avant l'arrivée de l'enfant auprès d'un des parents adoptants	

Adoptions couvertes par le RQAP, 2006 à 2017



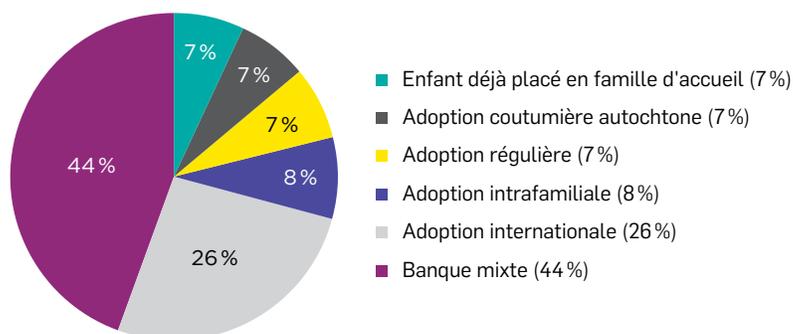
La proportion des adoptions internationales sont en diminution depuis 2006.

Les adoptions ont été plus nombreuses en 2010 pour un total de 822 adoptions couvertes, ce qui coïncide avec le séisme en Haïti (505 adoptions internationales couvertes).

En 2017, les adoptions internationales ne représentaient plus que 30% des adoptions couvertes.

Les 400 familles adoptantes qui ont bénéficié des prestations du RQAP pour l'année 2016⁴ se répartissent comme suit selon le lieu et la catégorie d'adoption.

Répartition des adoptions couvertes par le RQAP selon le lieu et la catégorie, 2016⁵



Selon les données compilées des cinq dernières années, les adoptions de fratrie comptent pour 7% des adoptions couvertes, comparativement à moins de 2% pour les naissances multiples couvertes.

4. Correspond à l'année la plus récente pour laquelle nous détenons cette information. En 2016, les adoptions à l'international (hors Canada) comptaient pour 25% des adoptions couvertes par le RQAP, tandis que les adoptions interprovinciales comptaient pour 1%.

5. La majorité des résultats présentés dans ce document ont été arrondis. Il se pourrait donc que la somme des proportions présentées dans les tableaux et les illustrations soit légèrement différente de 100%.

PROFIL ET COMPORTEMENT DES PARENTS ADOPTANTS PRESTATAIRES DU RQAP

Répartition des prestataires selon le groupe d'âge et le statut de travailleur, 2013 à 2017⁶

Groupe d'âge	Parents adoptants		Parents biologiques	
	Mère	Père	Mère	Père
Moins de 25 ans	0 %	0 %	12 %	5 %
25 à 29 ans	5 %	4 %	33 %	23 %
30 à 34 ans	17 %	16 %	36 %	36 %
35 à 39 ans	31 %	31 %	17 %	23 %
40 à 44 ans	27 %	24 %	3 %	9 %
45 ans et plus	19 %	24 %	0 %	3 %
Statut de travailleur				
Salarié	85 %	86 %	94 %	96 %
Mixte	10 %	12 %	2 %	2 %
Travailleur autonome	5 %	1 %	4 %	2 %

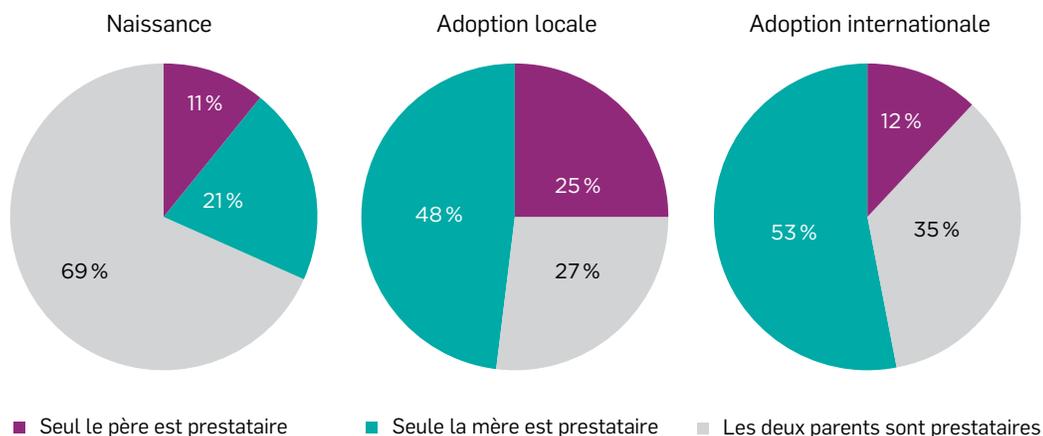
Le RHM qui sert à calculer les prestations s'élève à 1 033 \$ chez les mères adoptantes et à 1 157 \$ chez les pères adoptants.

L'écart moyen entre le RHM des mères adoptantes (1 033 \$) et des mères biologiques (779 \$) est de 33 %.

L'écart moyen entre le RHM des pères adoptants (1 157 \$) et des pères biologiques (989 \$) est de 17 %.

Aucune différence significative entre le revenu des parents qui adoptent hors Québec et ceux qui adoptent au Québec.

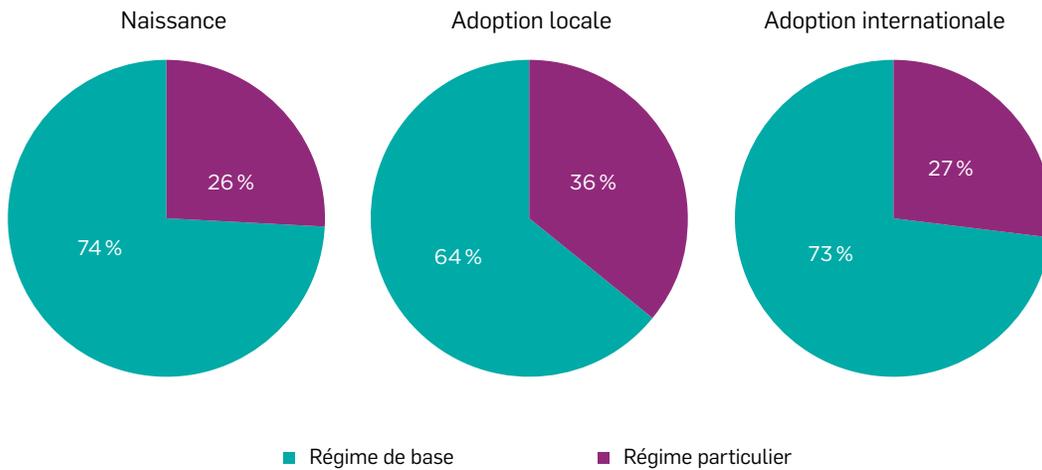
Présence des parents en tant que prestataires, 2013 à 2017



La proportion de familles pour lesquelles les deux parents sont prestataires du RQAP est plus faible chez les parents adoptants que chez les parents biologiques possiblement en raison de l'absence de prestations exclusives pour les mères et les pères adoptants.

6. Pour les couples biologiques de même sexe, la conjointe de celle qui accouche a été incluse dans la catégorie des pères. Pour les couples adoptants de même sexe, le statut de père a été accordé au parent ayant le revenu le plus élevé. Cet ajustement de catégories touche 3 % des parents adoptants prestataires.

Choix du régime, 2013 à 2017



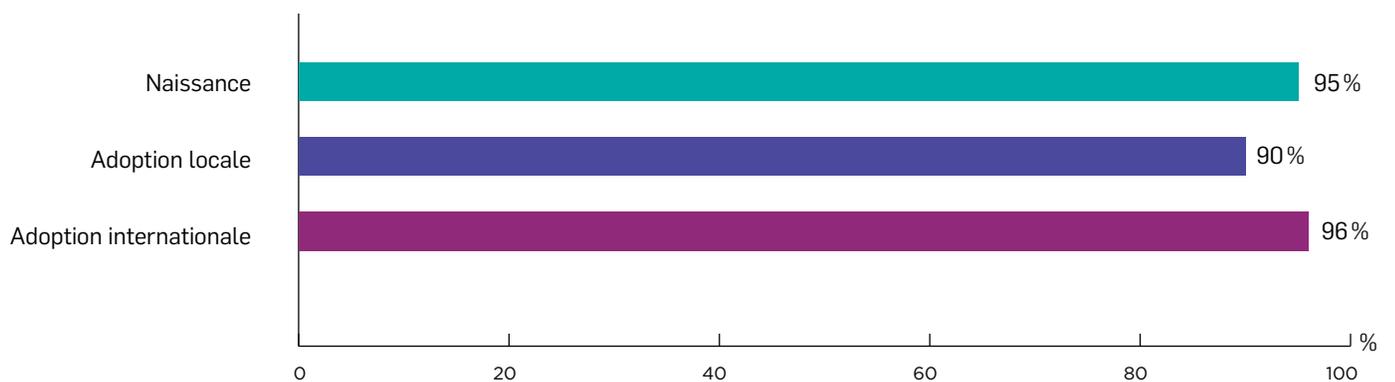
Près de trois quarts des familles qui adoptent à l'étranger et des familles biologiques se tournent vers le régime de base.

Dans le cas des adoptions locales, cette proportion s'élève à 64 %, ce qui est en moyenne 10 points de pourcentage inférieurs aux autres parents.

Au global, les familles qui participent au RQAP utilisent une très grande proportion des semaines de prestations qui sont à leur disposition. Il existe toutefois des différences quant à l'utilisation des semaines de prestations selon le lieu d'adoption.

Encore une fois, le comportement des parents qui adoptent à l'étranger est similaire à celui des parents biologiques, tel que l'illustre le graphique qui suit.

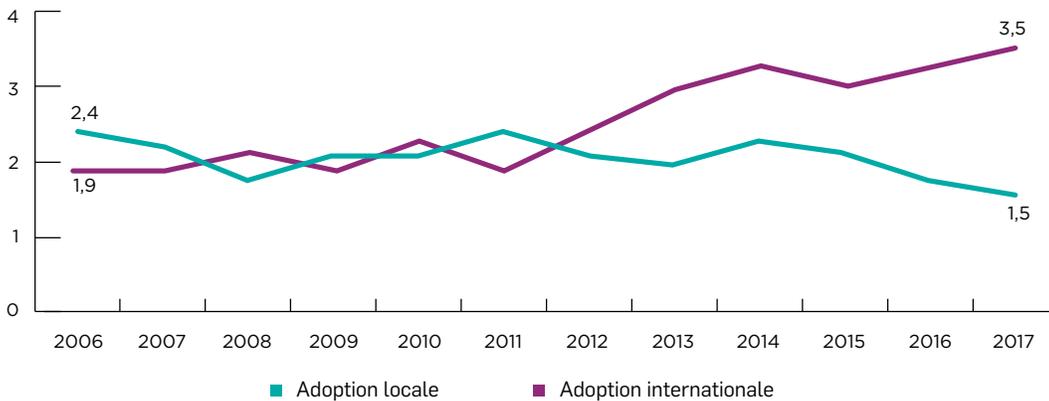
Proportion des semaines de prestations utilisées par les familles, 2013 à 2017



Il est intéressant de noter que l'utilisation des prestations d'adoption varie également en fonction de l'âge de l'enfant au moment de son arrivée auprès de ses parents.

Il importe aussi de mentionner que l'âge moyen des enfants adoptés a évolué depuis l'entrée en vigueur du RQAP en 2006, comme le montre le graphique suivant.

Âge moyen des enfants adoptés, 2006 à 2017



L'âge moyen des enfants adoptés à l'étranger est passé de 1,9 an en 2006 à 3,5 ans en 2017 alors que l'âge moyen des enfants domiciliés au Québec a légèrement diminué au cours de la même période.

Les données administratives recueillies depuis l'entrée en vigueur du RQAP indiquent que le ratio moyen d'utilisation des semaines de prestations d'adoption par les parents tend

à diminuer plus l'âge des enfants augmente. Cette diminution est toutefois moins marquée pour les adoptions internationales, comme l'illustre le graphique suivant.

Proportion des semaines de prestations d'adoption utilisées par les familles selon l'âge moyen de l'enfant adopté, 2006 à 2017

